



**PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 10 juillet 2026

Développement de la géothermie en Seine-Saint-Denis : un soutien massif de l'État avec une aide de 30,2 millions d'euros via le Fonds Chaleur opéré par l'ADEME

Le préfet de Seine-Saint-Denis et la directrice régionale de l'ADEME Île-de-France, opérateur de l'État pour la transition écologique, ont signé le 10 juillet dernier une convention d'aide de 30,2 millions d'euros pour le projet de réseau de chaleur urbain et de géothermie profonde « Clichy Livry Chaleur » sur les communes de Clichy-sous-Bois et Livry-Gargan.

Ce projet d'ampleur, opéré par Dalkia et ses partenaires 2gré (filiale du groupe Arverne) et Île-de-France Energies & Territoires dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public d'une durée de 30 ans, vise à moderniser le réseau de chaleur existant et à le prolonger en alimentant l'équivalent de 11 000 foyers, dont une majorité de logements sociaux, et en atteignant un taux d'énergie renouvelable ou de récupération de 87 %.

Le projet de géothermie profonde « Clichy Livry Chaleur » vise à réhabiliter le réseau de chaleur existant de Clichy-sous-Bois et à l'étendre à de nouveaux quartiers, comme la ZAC du Bas Clichy et le centre de Livry-Gargan. Il entend ainsi répondre aux défis énergétiques actuels, tout en luttant contre la précarité énergétique des foyers de Seine-Saint-Denis, un territoire particulièrement exposé à ces enjeux.

Aujourd'hui, le chauffage, le refroidissement et l'eau chaude sanitaire des bâtiments résidentiels et tertiaires représentent en effet 67 % de la consommation d'énergie finale en Île-de-France, mais les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) n'en couvrent que 12 %. C'est pour encourager le développement des énergies renouvelables, et notamment celui de la géothermie profonde, une source d'énergie à prix maîtrisés, que l'État accompagne les collectivités via le Fonds Chaleur, opéré par l'ADEME. Ce projet a ainsi bénéficié d'une aide de 30,2 millions d'euros, soit 35 % de son coût total, et s'inscrit dans une dynamique plus large : depuis 2022, le Fonds Chaleur a permis de soutenir 34 projets en Seine-Saint-Denis, représentant plus de 107 millions d'euros d'aides et près de 440 millions d'euros d'investissements.

Un levier majeur pour la transition écologique du territoire permettant une économie de 23 250 tonnes d'équivalent CO2 par an

Concrètement, le projet subventionné consiste en la réalisation d'un doublet géothermique incluant des pompes à chaleur, ainsi qu'un réseau de distribution de chaleur de 28,7 km. Il doit générer, dès 2031, autour de 105 GWh par an, permettant de raccorder environ 11 000 logements et d'éviter l'émission de 23 250 tonnes de CO2, soit l'équivalent des rejets annuels de 15 000 voitures. Cette réalisation permettra d'aboutir à un réseau quasiment entièrement décarboné avec un taux d'énergie renouvelable ou de récupération de 87 % à l'issue des travaux.

Des bénéfices concrets pour les habitants

Dans un territoire marqué par une forte précarité énergétique, ce nouveau réseau de chaleur va garantir des avantages considérables pour les citoyens :

- Un prix de la chaleur maîtrisé dans la durée grâce à la faible dépendance au gaz ;

- Le raccordement de 3 000 logements sociaux, notamment dans le quartier prioritaire du Bas-Clichy, qui bénéficie depuis 2015 d'une opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national ;
- Un accompagnement des copropriétés fragiles : audit énergétique, optimisation des installations, et incitations tarifaires pour réduire les consommations.

— — —

« Avec ce soutien de 30,2 millions d'euros, l'État réaffirme son engagement en faveur d'une transition écologique concrète et ancrée dans les territoires. Ce projet illustre la volonté de l'État d'accélérer le développement des énergies renouvelables tout en apportant des bénéfices directs aux habitants : une chaleur locale, décarbonée et moins dépendante des énergies fossiles, au service du pouvoir d'achat et de la résilience énergétique de la Seine-Saint-Denis. »

Julien Charles, préfet de Seine-Saint-Denis

— — —

Des dispositifs complémentaires à destination des collectivités et des entreprises

Pour accélérer le déploiement de cette énergie sur le territoire francilien, l'ADEME a lancé en 2025 **le Réseau Chaleur Renouvelable en Île-de-France**, visant à sensibiliser les collectivités et les entreprises à ces enjeux, et à renforcer l'animation de projets de chaleur renouvelable à l'échelle locale. Au sein du réseau, les animateurs « chaleur renouvelable » de l'ADEME proposent aux maîtres d'ouvrage, publics comme privés, des conseils personnalisés pour les accompagner et trouver des solutions performantes en matière de réseaux de chaleur renouvelable (chaleur fatale, géothermie, solaire thermique, biomasse, etc.).

Contacts presse :

Bureau de la communication interministérielle de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis

Tel : 01.41.60.63.68 / 01.41.60.58.63

Mob : 06.49.79.79.69 / 06.02.16.70.12

Mél : pre-presse@seine-saint-denis.gouv.fr

ADEME Île-de-France

Agence Maarc : presse.ademeidf@maarc.fr

Simon Dulucq – 06 10 98 55 64 / Pauline Carde – 06 32 03 22 55